

RÈGLEMENT INTÉRIEUR (tournoi A)

Article 1 : Le club d'échecs LEC ECHIQUIER LIMOUSIN organise le dimanche 19 juin 2022 le premier rapide caritatif de l'échiquier limousin. Ce tournoi est ouvert à tout joueur titulaire d'une licence A ou B valable pour la saison en cours.

Article 2 : Les règles du jeu sont celles de la FIDE, en suivant les règles A4 du livre de l'arbitre de la FFE portant sur le jeu rapide. Les appariements se font au système suisse (aucune protection de club ou de famille). Seront appariés à la première ronde les joueurs ayant réglé leur droit d'inscription avant 9h30. Tout joueur n'ayant pas réglé par avance et dépassant cette limite ne sera apparié qu'à la deuxième ronde.

Article 3 : Le tournoi se jouera en 7 rondes. Chaque joueur disposera de 15 minutes + 5 secondes par coup pour jouer sa partie. Le vainqueur apporte le résultat à la table de marque immédiatement après la partie. En cas d'égalité, le conducteur des blancs apporte ce résultat. Sans résultat à la fin de la ronde, le résultat sera compté comme double zéro.

Article 4 : Les rondes démarreront aux heures suivantes : ronde 1 à 9h45 ; ronde 2 à 10h30 ; ronde 3 à 11h15 ; ronde 4 à 14h00 ; ronde 5 à 14h45 ; ronde 6 à 15h15 ; ronde 7 à 16h00. Remise des prix à partir de 17h00.

Article 5 : Les droits d'inscription sont de 5 € par personne. L'intégralité de cette somme sera reversée à la fondation pour la recherche médicale. Chaque joueur recevra un lot lors de la remise des prix.

Article 6 : Les départages suivants seront appliqués : Sonneborg-Berger, Buchholz, Performance.

Article 7 : Les joueurs seront appariés en fonction de leur classement rapide.

Article 8 : L'arbitre principal est Monsieur Marc-Emile Gey (AF OPEN 4).

Article 9 : Il est formellement interdit de fumer ou d'utiliser une cigarette électronique à l'intérieur des locaux. Les conversations sont interdites dans l'aire de jeu. Il est interdit de faire usage de matériel électronique quelconque durant les parties. Les repas doivent se prendre à l'extérieur de l'aire de jeu. Une tenue correcte est exigée. Tout joueur dont le téléphone sonnera en cours de partie se verra infliger partie perdue par un arbitre. Les téléphones et tous autres objets communicants doivent être rangés, éteints, dans un sac et ne doivent en aucun cas être portés par les joueurs durant leurs parties.

Article 10 : Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur. Une échelle de sanctions allant du simple avertissement à l'exclusion du tournoi est prévue dans les règlements de la Fédération Française des Echecs.

L'arbitre principal, Marc-Emile Gey.

Note : chaque participant est susceptible d'apparaître sur une photographie publiée dans la presse ou sur Internet. En cas de refus, merci de bien nous le spécifier par avance.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR (tournoi B)

Article 1 : Le club d'échecs LEC ECHIQUIER LIMOUSIN organise le dimanche 19 juin 2022 le premier rapide caritatif de l'échiquier limousin. Ce tournoi est ouvert à tout joueur non-licencié, ou titulaire d'une licence A ou B valable pour la saison en cours et ayant un classement rapide inférieur à 1500 elo.

Article 2 : Les règles du jeu sont celles de la FIDE, en suivant les règles A4 du livre de l'arbitre de la FFE portant sur le jeu rapide. Les appariements se font au système suisse (aucune protection de club ou de famille). Seront appariés à la première ronde les joueurs ayant réglé leur droit d'inscription avant 9h30. Tout joueur n'ayant pas réglé par avance et dépassant cette limite ne sera apparié qu'à la deuxième ronde.

Article 3 : Le tournoi se jouera en 7 rondes. Chaque joueur disposera de 15 minutes + 5 secondes par coup pour jouer sa partie. Le vainqueur apporte le résultat à la table de marque immédiatement après la partie. En cas d'égalité, le conducteur des blancs apporte ce résultat. Sans résultat à la fin de la ronde, le résultat sera compté comme double zéro.

Article 4 : Les rondes commenceront aux heures suivantes : ronde 1 à 9h45 ; ronde 2 à 10h30 ; ronde 3 à 11h15 ; ronde 4 à 14h00 ; ronde 5 à 14h45 ; ronde 6 à 15h15 ; ronde 7 à 16h00. Remise des prix à partir de 17h00.

Article 5 : Les droits d'inscription sont de 5 € par personne. L'intégralité de cette somme sera reversée à la fondation pour la recherche médicale. Chaque joueur recevra un lot lors de la remise des prix.

Article 6 : Les départages suivants seront appliqués : Sonneborg-Berger, Buchholz, Performance.

Article 7 : Les joueurs seront appariés en fonction de leur classement rapide.

Article 8 : L'arbitre principal est Monsieur Marc-Emile Gey (AF OPEN 4).

Article 9 : Il est formellement interdit de fumer ou d'utiliser une cigarette électronique à l'intérieur des locaux. Les conversations sont interdites dans l'aire de jeu. Il est interdit de faire usage de matériel électronique quelconque durant les parties. Les repas doivent se prendre à l'extérieur de l'aire de jeu. Une tenue correcte est exigée. Tout joueur dont le téléphone sonnera en cours de partie se verra infliger partie perdue par un arbitre. Les téléphones et tous autres objets communicants doivent être rangés, éteints, dans un sac et ne doivent en aucun cas être portés par les joueurs durant leurs parties.

Article 10 : Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur. Une échelle de sanctions allant du simple avertissement à l'exclusion du tournoi est prévue dans les règlements de la Fédération Française des Echecs.

L'arbitre principal, Marc-Emile Gey.

Note : chaque participant est susceptible d'apparaître sur une photographie publiée dans la presse ou sur Internet. En cas de refus, merci de bien nous le spécifier par avance.